

COMMUNIQUÉ DE PRESSE: CLAUSE DE RÉTENTION JUSQU'AU 12 JUIN, 21H00



Fondation des Fondateurs (FdF) est une fondation-toit d'utilité publique, soumise au contrôle fédéral des fondations. Elle offre aux personnes privées ainsi qu'aux fondations ou autres institutions, une plateforme flexible et fonctionnelle. Les fonds, dotés d'allocations spécifiques, remplissent l'objectif d'appliquer les exigences des contributeurs de manière efficace et professionnelle.

Fondation des Fondateurs (FdF) offre ses services en particulier pour les donateurs disposant d'un capital de petite ou moyenne taille, ceci afin de leur épargner les investissements nécessaires à la création d'une fondation indépendante. Un fonds créé par vos soins porte ainsi votre nom et réalise les objectifs de la fondation avec un maximum d'efficacité. Un exemple est le fonds « Lori und Karl Lutz » pour la diminution des handicaps pour la formations des femmes et jeunes filles.

Un autre bon exemple est le fonds venture kick, que la FONDATION GEBERT RÜF et la FONDATION ERNST GÖHNER ont permis de mettre sur pied.

Fondation des Fondateurs (FdF) est la base légale sur laquelle les fondations de donateurs réaliseront leur projet commun, soit la reconnaissance rapide et le soutien des idées entrepreneuriales auprès des hautes écoles et universités : www.venturekick.ch

Fondation des Fondateurs (FdF) est ouverte à d'autres initiatives de ce genre et accepte les fonds supplémentaires d'autres personnes du domaine privé.

Fondation des Fondateurs (FdF) est encore en construction et dispose de bureaux à Bâle. La fondation est exclusivement au service de ses donateurs. Tout engagement ou obligation envers des tiers dans la gestion de patrimoine ou bien l'attribution de moyens liés à l'accomplissement des buts de la fondation sont pour cette raison exclus. Le partenaire principal du réseau est SwissFoundation, l'Association des fondations de soutien suisses et détentrice du Swiss Foundation code.

Fondation des Fondateurs (FdF) utilise son réseau lors de l'attribution de fonds : la fondation agit par le biais de grandes fondations professionnelles et d'autres Institutions. Elle n'entretient pas de contacts directs avec les demandeurs de fonds. Concernant la gestion des fonds, la fondation bénéficie de conditions adéquates, grâce à un système de combinaison (pooling). A l'aide d'une gestion efficace et performante, la fondation remplit ses exigences consistant à soutenir qualitativement les projets prometteurs, tout en maintenant une faible structure de coûts.

Conseil de fondation de Fondation des Fondateurs (FdF)

Dr. jur. Thomas Sprecher, Président

Dr. phil. Philipp Egger, Vice-président

Lori Lutz-Dinkel

CEO

Fritz Vischer

Fondation des Fondateurs (FdF)

Bäumleingasse 22/4

CH-4051 Basel

Tel. +41 (0)61 270 88 27

Fax +41 (0)61 270 88 23

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE: CLAUSE DE RÉTENTION JUSQU'AU 12
JUN, 21H00**

info@fondeurs.ch

www.fondeurs.ch

Nous nous réjouissons de pouvoir répondre à vos questions et nous tenons à votre disposition pour d'éventuelles demandes de conseil.